Nations Unies S/2017/859



Conseil de sécurité

Distr. générale
12 octobre 2017
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la situation concernant la piraterie et les vols à main armée commis en mer au large des côtes somaliennes

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 33 de la résolution 2316 (2016) du Conseil de sécurité dans laquelle le Conseil m'a prié de lui rendre compte de l'application de cette résolution et de la situation concernant la piraterie et les vols à main armée commis en mer au large des côtes somaliennes.

2. Le rapport rend compte des principaux faits nouveaux intervenus dans ce domaine entre la date de mon dernier rapport, le 7 octobre 2016 (S/2016/843), et le 30 septembre 2017. L'évaluation et les observations qu'il comporte se fondent sur les renseignements communiqués par le système des Nations Unies, l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), l'Organisation maritime internationale (OMI) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), ainsi que par l'Union européenne et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN).

II. Principaux faits survenus et tendances et considérations majeures en ce qui concerne la piraterie au large des côtes somaliennes

A. Principaux faits survenus et tendances et considérations majeures au cours de la période considérée

3. Au cours de la période considérée, l'action menée pour réduire au minimum les actes de piraterie aux larges des côtes somaliennes s'est poursuivie, grâce aux efforts du Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes, en vue d'encourager la gouvernance et l'état de droit en Somalie, ainsi qu'à la présence physique des forces navales internationales et au respect des *Meilleures pratiques de gestion pour la protection contre les pirates basés en Somalie* par le secteur des transports maritimes. La légère augmentation des actes de piraterie entre les mois de mars et de juin 2017 montre cependant que l'on ne s'attaque pas encore de plein fouet à ses causes profondes. En octobre 2016, une ‘attaque a été lancée contre le pétrolier chimique *Korea*, qui se trouvait à 300 milles marins à l'est de la côte somalienne, en dehors du Couloir de transit international recommandé, mais la tentative a échoué lors qu'un échange de tirs avec les forces

17-17848 (F) 161017 161017





de sécurité du navire a incité les pirates suspectés à fuir la scène. De mai 2012 à mars 2017, aucune attaque lancée par des pirates somaliens contre un navire marchand n'a abouti.

4. En mars et en avril 2017, les pirates ont lancé six attaques qui ont abouti, y compris le détournement contre rançon de cargos et de boutres, y compris *Aris 13, Casayr II-n° 30, Al Kausar* et *le Salama*. En avril 2017, les forces navales chinoises et indiennes ont tenu en échec une attaque contre l'*OS-35* et dans le courant du même mois, les forces navales chinoises et la force navale placée sous la direction de l'Union européenne EU NAVFOR ont empêché une attaque contre *Al Heera.* Les autorités locales dans le Puntland et dans le Galmudug ont participé aux négociations en vue de la libération de l'équipage d'*Aris 13* en mars et celui d'*Al Kausar* en avril et ont aidé à identifier les suspects appréhendés, tandis que 22 attaques infructueuses ou activités maritimes suspectes étaient consignées depuis le mois de mars jusqu'au 30 septembre 2017. Sur les 28 attaques, seules 2 visaient des navires de pêche.

5. Les détournements en 2017 ont débuté quatre mois après que l'OTAN a achevé ses opérations de lutte contre la piraterie (Ocean Shield) au large des côtes somaliennes. D'après le mécanisme Shared Awareness and Deconfliction in the Mediterranean, qui est la principale source pour évaluer les menaces maritimes, le nombre d'incidents récents laisse à penser que les réseaux ont gardé la capacité et l'intention de commettre des actes de piraterie mais en ont été dissuadés par la présence navale internationale, qui comprend l'Union européenne, les Forces maritimes combinées et les forces navales indépendantes des pays suivants : Chine, Fédération de Russie, Inde, Japon, République de Corée et Turquie, parmi d'autres, dans le golfe d'Aden et dans le bassin somalien. L'Union européenne réévalue si elle doit maintenir une présence navale (opération Atalante) après 2018. Tout retrait pourrait offrir des occasions nouvelles aux pirates.

B. S'attaquer aux causes profondes

6. Les attaques récentes montrent que les causes profondes de la piraterie subsistent et que les réseaux de piraterie continuent d'être actifs. Les groupes de pirates continuent d'exploiter la moindre occasion, au vu de la facilité relative avec laquelle leurs agents peuvent se procurer des armes et des esquifs, toute barrière en la matière étant aisément franchissable. Plusieurs facteurs contribuent au risque de résurgence des actes de piraterie, notamment : le sentiment nourri par les populations côtières selon lequel les ressources côtières et marines ne sont guère protégées par les autorités fédérales, internationales et locales, notamment pour ce qui est de la pêche illégale par les navires étrangers; la facilité avec laquelle des pirates potentiels sont recrutés et les attaques financées, du fait de la présence de solides réseaux criminels qui sont actifs dans le pays ou à l'étranger; la faiblesse des capacités des institutions et des cadres juridiques pour repérer, capturer, poursuivre et condamner les pirates suspectés et leurs complices; et l'absence d'activités rémunératrices de substitution pour les populations côtières touchées. Le sentiment selon lequel le climat est plus pacifique au large des côtes somaliennes, des conditions météorologiques favorables avant la saison des moussons et la crise humanitaire en cours en Somalie ont probablement suscité les attaques récentes.

7. Par ailleurs, nombre de facteurs externes concourent au risque persistant : les navires de commerce ne respectant pas les *Meilleures pratiques de gestion* dévient notamment du Couloir de transit international recommandé, prennent des risques de plus en plus grands et recourent moins souvent à des agents de sécurité privée; l'insuffisance des données transmises par la communauté internationale; l'instabilité

régionale; et ce que les pirates interprètent comme le laxisme en cours, du fait de la diminution récente de la présence navale internationale. Tant que ces conditions internes et externes subsisteront, le risque de nouvelles attaques au large des côtes somaliennes et du golfe d'Aden persistera.

III. Élaboration d'une action pour lutter contre la piraterie en Somalie

A. Cadres nationaux juridiques et politiques

8. Le Gouvernement fédéral somalien a élaboré un cadre politique à l'intention de la garde côtière somalienne, avec l'assistance technique de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) et de la Mission de l'Union européenne visant au renforcement des capacités maritimes régionales dans la Corne de l'Afrique, qui a été rebaptisée EUCAP Somalia, dans le cadre de la Stratégie concernant la sécurité et les ressources maritimes de la Somalie, supervisée par le Comité de coordination de la sécurité maritime. Le Gouvernement fédéral somalien s'emploie également, avec l'aide de l'OMI, à revoir son code maritime et à établir un département de l'administration maritime au Ministère des ports et des transports maritimes, qui aidera le Gouvernement fédéral somalien à s'acquitter de ses obligations d'État du pavillon, d'État du port et d'État côtier.

9. 1En sa qualité de partie à l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), qui a été le premier accord international en la matière, la Somalie a demandé une aide en vue de la mise en œuvre de cet accord. Au titre d'un projet de coopération technique avec la FAO, la Somalie actualisera ses informations sur les pratiques en cours ainsi que les procédures et lois en vigueur concernant le port, le pavillon et les côtes; entreprendra une analyse nationale des lacunes et une évaluation des besoins; examinera les instruments internationaux et les mécanismes existants de coordination régionale; et élaborera une stratégie et un plan d'action nationaux. L'atelier sur le renforcement des capacités de la FAO tenu en avril 2017 a aidé les représentants du Gouvernement fédéral somalien à formuler des stratégies et des plans d'action nationaux en vue d'amener la Somalie à améliorer le respect de l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port.

B. Renforcement des capacités

10. Au cours de la période considérée, le Gouvernement fédéral somalien et les administrations des régions ont continué de renforcer leurs capacités en matière de sécurité maritime, avec l'aide des partenaires internationaux, en association avec le fonds d'affectation spéciale destiné à soutenir les initiatives prises par les États pour lutter contre la piraterie au large des côtes somaliennes. La première d'une série de centres d'opérations maritimes prévue est devenue opérationnelle à Berbera, sous le commandement de la garde côtière du « Somaliland », avec l'assistance d'Oceans Beyond Piracy, d'EUCAP Somalia et du Programme mondial de lutte contre la

---

[1] L'État du pavillon est celui où le navire est immatriculé et selon la loi duquel il opère; l'État du port est celui qui a une compétence reconnue sur le plan international pour l'inspection des navires étrangers opérant en dehors des ports nationaux et le respect des dispositions des conventions internationales; un État côtier est un État non insulaire, qui a la responsabilité des eaux territoriales ou d'une mer territoriale sur une largeur allant jusqu'à 12 milles marins, comme défini par la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982.

criminalité maritime de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC). Les centres ont été conçus pour offrir aux institutions maritimes somaliennes une meilleure appréciation de la situation et un renforcement de la communication entre les institutions de sécurité maritimes locales et les forces navales internationales actives dans les zones côtières à haut risque.

11. Les services de répression des infractions au droit maritime dans le « Somaliland », le Puntland ainsi que dans d'autres régions côtières dans l'ensemble de la Somalie ont continué d'étoffer leur secteur de la sécurité maritime et de la justice avec le concours de l'ONUDC et d'EUCAP Somalia. Dans le cadre du Programme mondial de lutte contre la criminalité maritime de l'ONUDC, des spécialistes de l'application du droit maritime, du génie et des communications ont dispensé une formation en cours d'emploi et assuré un encadrement à des unités de la police maritime et de la garde côtière somalienne. La police maritime somalienne a également tiré profit, dans le cadre de ce Programme, d'une formation avancée en matière d'opérations de visite, d'abordage, de perquisition et de saisie aux Seychelles. Des experts ont examiné à intervalles réguliers les conditions de sécurité dans les prisons somaliennes pour réduire le risque de fuite ou de mauvais traitement, notamment pour les prisonniers transférés dans le cadre du Programme de transfèrement des détenus condamnés pour piraterie et pour les autres délinquants à haut risque. Le Programme soutient les opérations dans les prisons à Hargeisa, dans le « Somaliland » et à Garowe (Puntland).

12. L'ONUDC a poursuivi son programme pluriannuel de formation, d'achats et de travaux de construction dans le complexe pénitentiaire et judiciaire de Mogadiscio, qui sera l'établissement pénitentiaire le plus technologiquement avancé et sécurisé de la Somalie. Le complexe offrira un environnement sécurisé pour les procès des détenus à haut risque tels que les pirates, les terroristes et les ex-combattants. Pendant la période considérée, les travaux de construction d'un bloc de cellules de haute sécurité, du complexe judiciaire et de logements destinés aux juges et d'autres bâtiments administratifs ont avancé. La formation des agents pénitentiaires somaliens sur les plans de la sécurité et de la gestion de l'information s'est poursuivie, afin d'améliorer leurs compétences professionnelles et la sécurité du bâtiment.

13. Au cours de la période considérée, trois nouveaux patrouilleurs spécialement construits ont été achetés et livrés par l'ONUDC à l'unité de police maritime de la Police somalienne à Mogadiscio. Les esquifs sont plus adaptés à une mer très agitée au large de Mogadiscio que les boutres qu'ils ont remplacés, ce qui permet à l'unité de police maritime d'effectuer des patrouilles 365 jours par an. L'unité mène à présent régulièrement des patrouilles dans le port de Mogadiscio et le long du littoral. Elle appuie également les forces maritimes de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) grâce aux patrouilles qu'elle mène au large de l'aéroport international d'Aden Adde (anciennement aéroport international de Mogadiscio).

14. Dans le Puntland, la construction du nouveau siège de la police portuaire à Boosaaso qui a commencé en 2015 s'est achevée cette année et le siège a été transféré à la Police et au Ministère des transports maritimes, des ports et de la prévention de la criminalité maritime. Il sera le centre de la formation et des opérations de la police portuaire. Avec l'aide de l'ONUDC, la police portuaire de Boosaaso a modernisé son matériel et ses infrastructures de communication afin de faciliter l'interception à intervalles réguliers des navires servant à l'infiltration d'armes et de personnes. L'ONUDC a également acheté deux patrouilleurs spécialement conçus pour la police portuaire de Boosaaso afin de remplacer les esquifs existants et de disposer d'un rayon d'action plus grand.

15. La garde côtière du « Somaliland » a modernisé ses opérations en mer avec la formation et l'encadrement des opérateurs radio dans le cadre du Programme mondial de lutte contre la criminalité maritime de l'ONUDC. Le succès obtenu sur le plan des opérations d'interception de navires de pêche illégaux et de passeurs, menées par la garde côtière, est attribué aux efforts de formation et d'encadrement. Au cours de la période considérée, des experts en génie de l'ONUDC ont aidé à rendre cinq patrouilleurs opérationnels et continueront d'assurer une formation et un encadrement jusqu'à la fin de l'année 2017.

C. Questions liées aux populations

16. Les eaux somaliennes détiennent des promesses lucratives, du fait qu'elles sont fort vastes et recèlent des richesses sur le plan des pêcheries qui attirent les flottes du monde entier. La thèse de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée est souvent citée pour justifier les actes commis par les pirates. Cependant, seuls 2 des 29 navires impliqués dans des incidents maritimes au cours de l'année écoulée étaient consacrés à la pêche. Des projets axés sur les moyens de subsistance comme l'aménagement du littoral et des prêts de microfinancement (programme Shuraako) sont offerts par des entités non gouvernementales comme activités de substitution rémunératrices et viables. La FAO, l'ONUDC et Secure Fisheries ont également appuyé cette action à ce jour. La mise en œuvre d'une composante du Programme pour la sécurité maritime régionale, financé par l'Union européenne avec la FAO, vise à promouvoir une pêche transparente, appropriée, règlementée et autorisée auprès des États de la région, afin d'améliorer les moyens de subsistance des populations côtières.

17. Au cours de ses observations au Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes en juillet 2017, le Ministre de la pêche et des ressources marines de la République fédérale de Somalie, Abdiraman M. Abdi Hashi, a souligné qu'il importait de soutenir les capacités judiciaires du Gouvernement fédéral somalien et les efforts en cours afin de régler la question de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, qu'il a décrite comme ayant des conséquences dévastatrices pour l'atténuation de la pauvreté en Somalie. Le Ministre a souligné les travaux en cours du Gouvernement fédéral somalien auprès des États membres de la Fédération pour ce qui était de résoudre la question de l'absence de perspectives économiques, notamment en ce qui concerne les nouveaux projets ciblant les jeunes. Il a constaté qu'il fallait aider le Gouvernement fédéral somalien à lutter contre la criminalité maritime, en particulier dans la région de Galmudug.

18. Dans le cadre de l'action en cours pour aborder les liens complexes entre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et le piratage, le Ministère de la pêche et des ressources marines a continué de recenser les activités de pêche dans sa zone économique exclusive grâce aux informations recueillies de sources diverses, avec l'aide de la FAO. Au cours de la période considérée, l'Union européenne a partagé avec le Ministère des informations collectées par les navires de l'EU NAVFOR sur des navires de pêche qui menaient des activités dans la zone économique exclusive somalienne et, en 2016, la Somalie est devenue le huitième membre du groupe de travail FISH-i Afrique, composée d'un groupe de pays de l'océan Indien occidental, qui échangent des informations en vue de combattre et d'éliminer la pêche illicite, clandestine et non réglementée dans la région. Les autorités somaliennes se sont servies de ces informations pour mettre fin aux activités de certains des navires répertoriés. Cependant, n'étant pas dotées d'un solide arsenal juridique et de moyens de répression idoines, elles peinent à assurer un suivi efficace.

IV. Coopération internationale

A. Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes

19. Le Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes a tenu sa 20e session plénière à Maurice, du 5 au 7 juillet 2017, sous le thème « Laisser des traces durables dans la région », à laquelle ont assisté les pays suivants : Arabie saoudite, Australie, Chine, Danemark, Djibouti, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Grèce, Inde, Italie, Japon, Kenya, Maurice, Norvège, Pakistan, Panama, Pays-Bas, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Seychelles, Singapour, Somalie et Sri Lanka. La délégation somalienne comprenait des représentants du Gouvernement fédéral somalien et des États membres de la Fédération, respectivement de Galmudug, du Puntland, de HirShabelle, de l'administration provisoire du Sud-Ouest et du « Somaliland ». Beaucoup d'autres organisations internationales, régionales et du secteur privé étaient également présentes. La session a été coorganisée par la Commission de l'océan Indien sous la présidence des Seychelles.

20. Le Groupe de contact continue d'être un mécanisme et un point de contact essentiels en vue de la coordination internationale de l'ensemble des États, des organisations internationales et régionales et des acteurs non étatiques qui participent à la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes, conformément à la résolution 1851 (2008) du Conseil de sécurité. Au cours de sa session plénière, le Groupe de contact a réaffirmé l'importance de collaborer avec les groupes de travail et des autres groupes en vue de la mise en œuvre de ses activités. Les principaux accords signés par le Groupe de contact au cours de sa session plénière sont évoqués ci-après.

21. Le Groupe de contact continue d'avoir pour objectif « zéro marin et zéro navire » aux mains des pirates somaliens, grâce aux efforts conjugués de la communauté internationale. À cette fin, les six éléments clefs demeurent : a) la dissuasion, la surveillance maritime et les patrouilles en mer; b) le respect des *Meilleures pratiques de gestion*; c) des vigiles armés déployés en toute légalité à bord des navires marchands, une fois qu'une évaluation des risques a été faite; d) des réseaux qui aident à établir une appréciation appropriée de la situation maritime; e) la mise au point définitive d'un cadre juridique pour permettre les arrestations et la poursuite des pirates présumés; f) le démantèlement des réseaux de pirates et de leurs bailleurs de fonds dans le pays.

22. Le Groupe de contact a salué les travaux menés par l'International Seafarers Welfare and Assistance Network et par le Programme d'aide humanitaire aux victimes de la piraterie en mer; ainsi que ceux de son propre Fonds d'aide aux victimes de la piraterie et à leurs familles, pour obtenir un vaste soutien durant et après la captivité. Le Groupe de contact constate qu'il faut continuer de soutenir ces initiatives et de fournir des fonds, tout en admettant que les rescapés de la piraterie ont besoin de services post-traumatiques et que beaucoup de familles basculent dans la pauvreté lorsqu'elles sont privées de sources de revenus.

23. Le Groupe de contact a soutenu les résultats de la troisième Conférence de Londres sur la Somalie, qui s'est tenue le 11 mai 2017, et s'est félicité de la volonté manifestée par le Gouvernement fédéral somalien et les États membres de la fédération de renforcer les capacités de sécurité maritime au moyen d'une garde côtière opérationnelle et d'une législation antipiraterie efficace.

24. Le Groupe de contact a pris note de l'action menée par le Gouvernement fédéral somalien, les États membres de la fédération, le « Somaliland » et les organisations régionales pour éliminer les actes de piraterie au large des côtes somaliennes, du golfe d'Aden et de l'océan Indien. Il convient de relever les réalisations obtenues respectivement par les autorités locales du Puntland et du Galmudug dans la lutte contre la piraterie, au cours desquelles les équipages d'*Aris 13* et d'*Al Kausar* ont été libérés. Le Groupe de contact a demandé au Gouvernement fédéral somalien et aux États membres de la fédération d'user de toute leur influence auprès des clans et des populations pour obtenir la libération de tous les otages. Le Groupe de contact a été prié également d'envisager la nécessité de soutenir les marins retenus en otages, durant et après leur captivité, et leurs familles.

25. Le Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes s'est félicité de la création du centre régional de coordination opérationnelle en mer aux Seychelles le 1er juillet 2017 et celle du Centre régional de fusion d'informations maritimes à Madagascar, conformément à la déclaration de Djibouti de 2016. Les nouveaux centres renforceront le réseau d'information existant du Code de conduite concernant la répression des actes de piraterie et des vols à main armée à l'encontre des navires dans l'océan Indien occidental et le golfe d'Aden. Le Groupe de contact a également pris note des mesures prises par les pays d'Afrique pour coopérer à la lutte contre la piraterie et les crimes maritimes y afférents, en particulier grâce à l'aboutissement des négociations relatives à la Charte africaine sur la sûreté et la sécurité maritimes et le développement en Afrique de l'Union africaine le 1er octobre 2016, et l'adoption de l'Amendement de Djedda au Code de conduite de Djibouti en janvier 2017.

26. Le Groupe de contact a pris note de la menace posée à la sécurité maritime par les arsenaux flottants non règlementés et du document présenté par l'Inde, intitulé « Proposed draft guidelines for floating armouries to the Maritime Safety Committee » dans lequel l'Organisation a été priée d'agir rapidement pour réduire la menace. Le Groupe de contact a également relevé les préoccupations suscitées par les menaces que représentent pour les marins et les vaisseaux les actes de piraterie dans le détroit de Bab el-Mandeb, conformément à l'évaluation récente de la menace faite par le mécanisme Shared Awareness and Deconfliction. Ces eaux, y compris au large du golfe d'Aden et de la mer Rouge méridionale, sont capitales pour les voies du commerce international et du ravitaillement. Le Groupe de contact a également salué le succès obtenu par le Comité de coordination de la sécurité maritime en matière de coordination s'agissant d'une multitude de questions maritimes, tout en notant qu'il devrait se réunir plus régulièrement, décision à laquelle les membres du Comité ont donné suite à leur réunion annuelle du 31 juillet.

27. Le Groupe de contact continuera de mettre à profit son réseau de membres pour mobiliser une action sur les plans international et régional face à des menaces qui ne font qu'évoluer dans la région. Le Groupe de contact a décidé que les présidents futurs devraient avoir un mandat d'au moins deux ans et être originaires de la région. Il présentera également un plan de communication stratégique afin de redorer son blason, d'accroître sa visibilité et d'établir de meilleures voies d'information et de communication pour tous les membres du Groupe, afin qu'ils aient plus d'accès aux informations relatives aux menaces et aux progrès en matière de lutte contre la piraterie, tout en soulignant les succès obtenus dans la région et la contribution à la dissuasion de la part des groupes d'action concernés.

B. Fonds d'affectation spéciale destiné à soutenir les initiatives prises par les États pour lutter contre la piraterie au large des côtes somaliennes

28. Le Fonds d'affectation spéciale destiné à soutenir les initiatives prises par les États pour lutter contre la piraterie au large des côtes somaliennes, créé en 2010 par le Groupe de contact, a continué d'apporter un appui financier à la Somalie et à d'autres États de la région de l'océan Indien en vue de renforcer les capacités de leur système judiciaire de combattre la piraterie. Les membres du Conseil d'administration du Fonds pour la période 2016/17 sont les suivants: Allemagne, Djibouti, Émirats arabes unis, États-Unis d'Amérique, Japon, Kenya, Seychelles, Pays-Bas (conjointement avec la Norvège), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Somalie. L'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) a été élue en qualité d'observateur.

29. Le 5 juillet 2017, le Conseil d'administration a tenu sa dix-neuvième réunion à Maurice, sous la présidence du Département des affaires politiques du Secrétariat. Il a établi de nouvelles directives concernant les propositions de financement des projets (voir par. 33 ci-après) et a approuvé trois nouveaux projets d'un montant total de 741 564 dollars. Le projet n° 85 (119 091 dollars) consistera à appuyer les activités de l'Équipe spéciale de l'application de la loi du Groupe de contact, avec l'aide de l'ONUDC. Le projet n° 86 (380 920 dollars) contribuera à la lutte contre la criminalité maritime au Galmudug (Somalie), avec l'appui de l'ONUDC. Enfin, le projet n° 87 (241 553 dollars) permettra d'appuyer un plan de renforcement des capacités en matière de poursuites pour piraterie aux Seychelles. Les gouvernements seychellois et norvégien ont souligné l'importance du projet et le Conseil d'administration a établi, sur la recommandation du Gouvernement fédéral somalien, qu'un projet similaire devrait être entrepris en Somalie également. Bien que le Conseil d'administration ait approuvé le projet, les fonds ne seront pas décaissés tant que des contributions suffisantes n'auront pas été versées. Pendant la période considérée, plusieurs projets ont accusé des retards en raison du contexte politique et des conditions de sécurité difficiles. Leur mise en œuvre se poursuit, le Conseil d'administration ayant approuvé leur prorogation.

30. Depuis décembre 2012, le Fonds d'affectation spéciale a reçu de 18 donateurs un montant total de 14 006 227 de dollars. Au 31 mai 2017, il affichait un solde d'un montant total de 616 753 dollars. En 2016, le taux d'exécution des projets par rapport aux dépenses engagées par les organisations participantes était de 75,25 %, en forte hausse par rapport aux taux de 65,98 % et 37,64 % enregistrés en 2015 et 2014 respectivement. À la fin de 2016, on retenait, entre autres résultats des projets du Fonds d'affectation spéciale, l'immatriculation de 4 468 pêcheurs et 1 470 navires de pêche de huit districts côtiers du Puntland, de 1 244 pêcheurs et 156 navires du Modoug et du Djoubaland et de 1 244 pêcheurs du « Somaliland ». Ces immatriculations ont permis aux autorités de faire la distinction entre pêcheurs légitimes et pirates. Les projets du Fonds d'affectation spéciale ont permis de multiplier les patrouilles dans les eaux somaliennes, les autorités du « Somaliland » ayant pu ainsi intercepter au moins 51 expéditions de produits de la pêche illicite et au moins une cargaison d'armes illicites, et la police portuaire de Boosaaso (Puntland) intercepter des expéditions illicites de carburant en provenance du Yémen. En 2017, un projet du Fonds d'affectation spéciale a permis à des unités de la police maritime de patrouiller les eaux somaliennes aux alentours de Mogadiscio après une interruption de 20 ans.

31. Les progrès ont toutefois été plus lents dans le sud de la Somalie, des problèmes politiques et l'insécurité y ayant retardé l'exécution d'un projet tendant à donner au système judiciaire les moyens d'organiser des procès pour piraterie, et la

reconstruction des locaux du tribunal de Banadir qui avaient été attaqués par le mouvement des Chabab en avril 2013. L'exercice de poursuite du chef de piraterie, entreprise à laquelle le Fonds d'affectation spéciale alloue environ 19 % de ses fonds, continue également de faire problème. Si l'on a beaucoup fait ces dernières années s'agissant de l'arrestation, du transfèrement, de la poursuite, de la détention et de la condamnation après procès de pirates présumés, les chefs pirates sont toujours en fuite et les réseaux criminels continuent d'opérer. C'est dire combien il importe que la communauté internationale soutienne sans relâche l'action du Fonds d'affectation spéciale dans ces domaines vitaux.

32. À leur réunion du 5 juillet, les membres du Conseil d'administration du Fonds d'affectation spéciale ont constaté qu'entre mars et avril 2017, les pirates maritimes avaient généralement détourné de grands navires commerciaux, et ont noté que le risque qu'ils recommencent était réel. Ils ont également constaté que les détournements contre rançon de plus petits navires de pêche et de boutres se multipliaient au-delà des eaux territoriales somaliennes. Cette évolution montrait que les progrès accomplis dans la lutte contre la piraterie, bien que considérables, demeuraient fragiles et réversibles.

C. Examen stratégique des projets de lutte contre la piraterie menés en Somalie et dans la région

33. L'examen stratégique du Fonds d'affectation spéciale (projet n° 78), mené par la société Bauman Global LLC à la demande des membres du Conseil d'administration, consistait notamment en une évaluation des projets appuyés par le Fonds qui visait à déterminer si ces projets tenaient compte de l'évolution de la piraterie, s'ils contenaient des lacunes et de quelle manière le Fonds ou d'autres acteurs pouvaient les combler. L'examen a été achevé en janvier 2017 et approuvé par le Conseil d'administration en juillet 2017. D'après les conclusions de l'examen, les nouveaux projets devraient remplir l'ensemble ou certains des critères suivants :

- Favoriser la coopération internationale contre les chefs pirates;
- Contribuer à d'autres mécanismes somaliens de développement, issus du plan national de développement, aux fins de l'élaboration de programmes ciblés de prévention de la piraterie;
- Financer de petits projets pilotes dans des zones négligées ou mal desservies dans des régions comme le Himan et Heeb et le Galmudug. Ces projets devraient être conçus dans l'objectif d'empêcher le recrutement de pirates et à des fins de transfert et de viabilité;
- Appuyer la recherche, l'analyse, le suivi et l'évaluation aux fins de l'élaboration de méthodes efficaces de prévention de la piraterie.

Les membres du Conseil d'administration ont examiné les conclusions et sont convenus de réorienter légèrement les projets du Fonds à l'avenir afin que les projets financés par le Fonds jouent un plus grand rôle de catalyseur dans le domaine de la prévention de la piraterie conformément aux critères susmentionnés.

V. Activités stratégiques de sûreté maritime

A. Renforcement des capacités internationales

34. La Division des affaires maritimes et du droit de la mer du Bureau des affaires juridiques continue de mettre en œuvre son programme de renforcement des capacités en Somalie dans le cadre du projet n° 61 du Fonds d'affectation spéciale. Elle collabore actuellement avec le Gouvernement fédéral somalien et la MANUSOM afin de présenter au Parlement somalien un deuxième exposé sur les questions liées aux affaires maritimes et au droit de la mer d'ici à la fin de 2017; ce sera aussi l'occasion pour elle de présenter à tous les responsables concernés son analyse des lacunes des cadres législatif et institutionnel de la Somalie en ce qui concerne les océans.

35. La Stratégie concernant la sécurité et les ressources maritimes de la Somalie, qui demeure au centre des mesures de renforcement des capacités, définit les tâches à entreprendre, réparties par groupe stratégique, et les principaux responsables de leur mise en œuvre (FAO, MANUSOM et ONUDC), et tend à coordonner les activités de différents organismes en vue de la réalisation des objectifs fixés. La coordination du processus entre les bénéficiaires aux niveaux des États et des régions est assurée par le Comité de coordination de la sécurité maritime, sous la direction du Gouvernement fédéral somalien et avec l'appui de l'IGAD dans le cadre du Programme pour la sécurité maritime régionale de l'Union européenne (EU MASE). La coordination globale de la Stratégie incombe toujours à Oceans Beyond Piracy. Un groupe de travail sur le renforcement des capacités régionales du Groupe de contact coordonne quant à lui le renforcement des capacités en matière de lutte contre la piraterie au-delà des eaux territoriales somaliennes, avec l'appui de l'ONUDC et d'Oceans Beyond Piracy.

36. Bien qu'il ne soit pas axé sur la piraterie et qu'il ne mène qu'un nombre restreint d'activités en Somalie, le Programme mondial contre le blanchiment d'argent, le produit du crime et le financement du terrorisme, qui relève de l'ONUDC, a aidé le Centre d'information financière somalien à renforcer ses capacités d'analyse et de communication de l'information en coopération avec d'autres équipes des Nations Unies œuvrant en Somalie. Il a accepté de dispenser une séance de formation sur les perturbations financières à l'aéroport de Mogadiscio en octobre 2017, en collaboration avec le Centre d'information financière somalien et le Programme mondial de lutte contre la criminalité maritime de l'ONUDC. Cette séance sera organisée à l'intention du Centre et de l'Agence somalienne de renseignement et de sécurité et réunira des experts internationaux, notamment des agents du Commandement des forces des États-Unis en Afrique. Elle sera axée sur la lutte contre le financement du terrorisme et les liens avec les activités de criminalité organisée, telles que celles portant atteinte à la vie sauvage et à l'environnement.

B. Activités navales au large des côtes somaliennes

37. L'OTAN a mis fin à son opération Ocean Shield le 16 décembre 2016, après avoir mené des patrouilles pendant plus de sept ans dans l'océan Indien afin de lutter contre la piraterie. Elle a toutefois continué d'œuvrer dans la région, bien que différemment, en apportant son appui aux efforts déployés par la communauté internationale pour combattre la piraterie. Elle maintient son mécanisme d'appréciation de la situation maritime et entretient des liens étroits avec d'autres acteurs internationaux de la lutte contre la piraterie, notamment avec le Centre OTAN de la navigation commerciale au Royaume-Uni, qui interagit régulièrement avec le monde maritime. Elle a poursuivi ses partenariats avec divers acteurs de la lutte contre la piraterie et est demeurée active dans des forums consacrés à cette question, tels que le groupe SHADE (Shared Awareness and Deconfliction) et le Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes. À

la fin de 2017, l'OTAN réfléchira aux moyens de renouveler son rôle opérationnel dans le domaine de la lutte contre la piraterie en tenant compte de l'évolution de la situation dans ce domaine et des mesures prises actuellement par les principaux acteurs maritimes dans la région, notamment l'EU NAVFOR et la Force opérationnelle multinationale 151.

38. L'EU NAVFOR a continué de combattre les actes de piraterie dans le cadre de l'opération Atalante, qui regroupe généralement jusqu'à trois navires de guerre, deux avions de patrouille maritime et plus de 1 000 agents, sur une zone s'étendant de la mer Rouge à la mer d'Arabie dans l'océan Indien jusqu'au canal du Mozambique. L'EU NAVFOR a été renforcée en 2017 grâce à la participation périodique de navires de guerre de la République de Corée. Le Centre de sécurité maritime de la Corne de l'Afrique (MSCHOA), qui relève de l'opération Atalante, fournit des informations sur la situation maritime en évaluant la vulnérabilité des navires, en répertoriant les besoins en convois et en protection dans le détroit de Bab el-Mandab et le Couloir de transit international recommandé, en publiant périodiquement des évaluations des menaces et en assurant aux transporteurs maritimes une protection militaire contre la piraterie dans la région.

39. L'EU NAVFOR continue de présider, à tour de rôle avec les Forces maritimes combinées, les réunions de coordination du groupe SHADE, en coopération avec les marines régionales et des contributeurs indépendants, notamment la Chine, la Fédération de Russie, l'Inde, le Japon, la République de Corée et la Turquie. Depuis 2008, l'EU NAVFOR a assuré la protection de navires qui ont acheminé dans les ports somaliens plus de 1,5 million de tonnes d'aide humanitaire dans le cadre du Programme alimentaire mondial, ainsi que de navires d'appui de la MANUSOM. Aucun navire opérant pour l'un de ces organismes n'a été intercepté par des pirates. À la fin de 2016, le mandat de l'EU NAVFOR concernant l'opération Atalante a été prorogé jusqu'au 31 décembre 2018, et sera réexaminé en vue de sa prorogation après cette date.

40. Au cours de la période considérée, l'EU NAVFOR, les Forces maritimes combinées et l'OTAN ont continué de mener des opérations, dans le cadre d'un partenariat maritime multinational de lutte contre la piraterie comptant 31 membres, afin d'assurer la protection des navires marchands et déjouer les activités de piraterie dans le golfe d'Aden et dans l'ouest de l'océan Indien, comme l'a autorisé le Conseil de sécurité dans sa résolution 2316 (2016). Les Forces maritimes combinées, dans le cadre de la Force opérationnelle multinationale 151, continuent de patrouiller dans la mer Rouge, le golfe d'Aden, la mer d'Arabie, le bassin de Somalie et le nord de l'océan Indien. L'EU NAVFOR et les Forces maritimes combinées ont présenté leur dernière évaluation conjointe des menaces aux transporteurs maritimes lors d'une réunion du groupe SHADE à Bahreïn en mai 2017 et aux représentants des gouvernements à la réunion du Groupe de contact à Maurice en juillet 2017. Les deux entités ont estimé que, malgré la multiplication récente des incidents entre les moussons, les indicateurs et avertissements tactiques ne suggéraient pas une résurgence de la piraterie.

41. En outre, les forces navales de certains États Membres, comme la Chine, la Fédération de Russie, l'Inde, la République islamique d'Iran et la Turquie, ont continué d'assurer la sécurité au large des côtes somaliennes en protégeant et en escortant des navires commerciaux en vue de déjouer des actes de piraterie. L'annexe au présent rapport répertorie diverses contributions d'États Membres à la lutte contre la piraterie et les vols à main armée au large de la Somalie.

C. Renforcement de la sécurité et de la police maritimes

42. Dans son rapport intitulé « Stable seas : Somali Waters » (Des mers stables : les eaux somaliennes), publié en mai 2017, Oceans Beyond Piracy a relevé que les mesures de lutte contre la piraterie avaient certes été globalement fructueuses grâce à des méthodes de gouvernance maritime ciblées, mais qu'elles ne faisaient que régler de petits problèmes sans fondamentalement entraver ou transformer les réseaux de piraterie responsables des attaques. Les réseaux criminels savent s'adapter et chercheront de nouveaux moyens de tirer parti de la faible gouvernance maritime. Comme en témoignent les récents actes de piraterie (voir par. 4), la Somalie demeure fragile et exposée à l'influence des réseaux militants et criminels. Pour éradiquer la piraterie de la région, il est essentiel de faire barrage aux réseaux de piraterie et à leurs commanditaires sur la terre ferme. Tant que les parties prenantes internationales et somaliennes n'auront pas adopté de stratégies globales pour consolider le secteur de la sûreté maritime en Somalie, notamment pour renforcer les capacités du pays de gérer ses vastes eaux territoriales et d'y effectuer des patrouilles sur le long terme, les réseaux, motivés par le profit, pourront s'adapter aux circonstances en réorientant leurs activités criminelles et en déplaçant leurs bases opérationnelles afin d'éviter les ingérences internationales.

43. L'OMI a continué d'aider les États signataires du Code de conduite de Djibouti à exécuter des activités de renforcement des capacités. Ces activités comprenaient divers exercices de simulation de planification d'interventions d'urgence dans le domaine de la sûreté maritime visant à mettre en lumière la nécessité d'adopter une démarche interinstitutionnelle intégrée pour appliquer des mesures de sécurité maritime et à se préparer à divers scénarios concernant la sécurité dans lesquels il faudrait prendre des décisions, gérer des crises et des situations d'urgence et y faire face. En coopération avec le Centre de formation sur les opérations de surveillance maritime de l'OTAN, les gardes frontières saoudiens, l'Union européenne, l'ONUDC et d'autres entités, l'OIM a continué d'appuyer les activités de formation régionales, notamment les formations sur les opérations de surveillance maritime et la formation des gardes-côtes en mer.

44. Pendant la période considérée, l'ONUDC a été désignée pour assurer le secrétariat de l'Équipe spéciale de l'application de la loi par le Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes et a réinstitué les réunions de coordination de l'Équipe, qui n'avaient plus eu lieu depuis deux ans. L'Équipe spéciale s'est réunie le 19 mai 2017 à La Haye, réunion à laquelle ont participé d'éminents enquêteurs et procureurs de sept pays et trois organisations internationales. Les services chargés de l'application des lois et les procureurs de chaque État participant ont ainsi eu l'occasion d'informer le Groupe de l'état d'avancement des enquêtes et des progrès accomplis depuis la dernière réunion. Les enquêtes étant menées par de multiples juridictions sur des affaires communes, la réunion a permis aux différents services chargés de l'application des lois d'échanger des informations sur ces affaires. L'Équipe spéciale prévoit de se réunir plus régulièrement avec l'appui des services de secrétariat de l'ONUDC et continuera de poursuivre et traduire en justice les chefs pirates et les commanditaires d'actes de piraterie.

45. Dans le cadre du projet de renforcement des capacités concernant les routes maritimes critiques, financé par l'Union européenne, 64 agents des services somaliens d'application des lois ont reçu une formation sur les capacités de police et les techniques d'enquête d'INTERPOL de juin 2016 à juin 2017. Des séances de formation ont été organisées à l'intention des agents du Département des enquêtes criminelles à Mogadiscio. L'AMISOM, en partenariat avec la Gendarmerie royale du Canada, qui a fait don de dix ordinateurs portables, a également fourni du matériel informatique de base à la police fédérale somalienne afin de permettre à ses agents de travailler plus efficacement.

46. Pour ce qui est du financement des réseaux criminels et des activités de blanchiment d'argent auxquelles ils se livrent, le projet du Programme pour la sécurité maritime régionale du Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA), actuellement dirigé par INTERPOL, vise à faire barrage aux réseaux criminels parallèles qui soutiennent des opérations de piraterie. À la suite des appels lancés par la communauté internationale pour cibler le financement, le blanchiment d'argent et les structures de soutien grâce auxquels les réseaux de piraterie se maintiennent, INTERPOL a conçu et lancé un projet financé par l'Union européenne qui vise à renforcer et à améliorer les capacités d'enquête financière des États membres du COMESA et de la Somalie. Le projet, qui sera mis en œuvre sur une période de 18 mois, aura pour objectif de dispenser une formation à différents niveaux aux services chargés de l'application des lois et de leur donner les moyens de lutter contre les activités de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme découlant d'infractions liées à des activités maritimes. Djibouti, le Kenya, Maurice, la République-Unie de Tanzanie et les Seychelles ont déjà constaté une nette augmentation du nombre d'enquêtes ouvertes.

47. En décembre 2016, l'EUCAP Nestor a été renommée EUCAP Somalia et s'est vu confier un nouveau mandat élargi concernant la sécurité maritime des civils qui consiste à aider la Somalie à renforcer ses capacités en matière de sûreté maritime afin qu'elle puisse faire respecter plus efficacement le droit maritime. L'EUCAP Somalia a pour objectif de conseiller les autorités fédérales et régionales somaliennes dans le cadre du renforcement des fonctions de leurs gardes-côtes et de leur police maritime sur la terre ferme comme en mer. Elle donne des conseils stratégiques au Bureau de la sûreté nationale, au Comité national de coordination maritime et au Comité de coordination de la sécurité maritime et organise des activités spécialisées de formation et de mentorat, y compris sur des questions très spécifiques liées à l'état de droit et à la sécurité, telles que la coopération entre la police et les procureurs et l'élaboration des lois, à l'intention des services chargés de l'application des lois relevant du droit maritime civil, des membres du système judiciaire et des procureurs. L'attention a ainsi pu être portée sur l'élaboration d'un dispositif solide et viable de sûreté maritime et sur l'établissement d'une garde côtière fédérale civile, qui constitue une priorité nationale. L'EUCAP Somalia a collaboré avec des partenaires internationaux comme l'ONUDC et l'unité de marine de l'AMISOM afin de régler plus efficacement les questions prioritaires de la Somalie et appuyer la mise en œuvre d'une stratégie maritime nationale globale conformément au cadre stratégique pour la Corne de l'Afrique et au plan d'action régional pour 2015-2020 de l'Union européenne.

D. Nouveaux problèmes se faisant jour dans l'océan Indien

48. Le Département des affaires politiques de l'ONU a récemment pris des mesures pour renforcer sa coopération avec la Commission de l'océan Indien (COI). À la suite d'un atelier commun tenu les 8 et 9 août 2017 à Maurice, un projet de cadre de coopération a été élaboré afin de répondre aux besoins uniques et de régler les problèmes d'insécurité maritime des États insulaires africains, dont le trafic illicite de drogues (quelque 40 % de l'offre mondiale transite de manière inaperçue par la région), les répercussions de la recrudescence des actes de piraterie au large des côtes somaliennes et les risques que présente l'extrémisme violent. Le cadre de coopération et le plan d'action connexe sont axés sur les domaines prioritaires que sont la médiation et la diplomatie préventive, la lutte contre le terrorisme et la prévention de l'extrémisme violent, la sécurité transfrontière, l'appui électoral, et les femmes, la paix et la sécurité. Le cadre prévoit une collaboration entre les deux

organismes et devrait être adopté à la prochaine réunion du Conseil des ministres de la Commission de l'océan Indien en novembre 2017.

49. Préoccupé par la nouvelle menace de criminalité dans l'océan Indien, le Forum de l'océan Indien sur la criminalité maritime de l'ONUDC a mis en place le Partenariat de la route du Sud, qui servira de plateforme régionale de lutte contre le trafic de drogues en mer. Le 29 octobre 2016, le Partenariat a organisé, à Colombo, en coopération avec le gouvernement sri-lankais et l'ONUDC, une réunion de haut niveau avec les ministres de l'intérieur de la région de l'océan Indien sur la lutte contre le trafic de stupéfiants. Des représentants de dix-huit États littoraux de la région de l'océan Indien, dont sept ministres et vice-ministres de l'intérieur, ainsi que des envoyés spéciaux et des hauts fonctionnaires, y ont participé. Les représentants de sept organisations internationales et organismes partenaires ont également assisté à la réunion et des organismes des Nations Unies se sont engagés à participer à des initiatives de lutte contre le trafic de stupéfiants dans la région. Les participants ont discuté de l'élaboration d'un dispositif de coopération régionale visant à lutter contre l'intensification du trafic de drogues. Ils ont prêté une attention particulière à la menace que représente la criminalité liée au trafic de stupéfiants qui s'infiltre dans les États de l'océan Indien. À l'issue de la réunion, les États ont convenu d'un dispositif régional en adoptant la « Déclaration de Colombo ». En juin 2017, le Partenariat a tenu une réunion avec les responsables des services de lutte contre la drogue afin de coordonner les plans pour la période de septembre à novembre 2017, après la mousson.

VI. Questions juridiques et judiciaires internationales, y compris les questions relatives aux droits de l'homme

A. Cadres juridiques

50. Les signataires du Code de conduite de Djibouti ont tenu à Djedda (Arabie saoudite) une réunion de haut niveau organisée par l'Arabie saoudite et l'OMI, avec l'appui de l'ONUDC et d'INTERPOL. Les participants y ont adopté une version révisée du Code de conduite, intitulée « Amendement de Djedda au Code de conduite de Djibouti, 2017 », qui en étend le champ d'application. Adopté par 13 États, l'Amendement vise des activités maritimes illicites qui font peser une menace sur la sûreté et la sécurité maritimes dans la région, notamment le trafic d'armes, de drogues et d'espèces sauvages, le terrorisme maritime, la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, le soutage illicite de pétrole, le vol de pétrole brut, la traite d'êtres humains et le rejet illégal de déchets toxiques. Le nouveau texte reprend toutes les dispositions du Code de conduite de Djibouti et y intègre des éléments tirés de résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, de conventions, de directives de l'OMI et d'accords régionaux, portant sur des questions maritimes autres que les actes de piraterie et vols armés en mer, notamment la nécessité d'administrer efficacement l'espace maritime.

51. À sa cinquième session, en décembre 2016, le Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée du Conseil des droits de l'homme chargé d'élaborer le contenu d'un cadre réglementaire international relatif à la réglementation, à la supervision et au contrôle des activités des sociétés militaires et des sociétés de sécurité privées a examiné l'utilisation de telles sociétés dans le contexte maritime et dans d'autres contextes (voir A/HRC/WG.10/5/2). À l'issue de sa sixième session, en mai 2017, le Groupe de travail a recommandé au Conseil d'envisager de constituer un nouveau groupe de travail intergouvernemental, qui aurait pour mandat d'entreprendre l'élaboration d'un cadre réglementaire

international, en vue de protéger les droits de l'homme et de garantir le respect du principe de responsabilité pour les violations et les atteintes liées aux activités des sociétés militaires et de sécurité privées, à la lumière du document de travail établi par la Présidente-Rapporteuse, ainsi que des autres contributions des États Membres et des autres parties prenantes (voir A/HRC/36/36).

B. Libérations d'otages et mesures de soutien

52. Depuis janvier 2016, 26 otages ont été libérés grâce à l'action de Hostage Support Partnership, notamment les membres de l'équipage philippin du *Naham 3*, libérés après cinq ans de captivité. Hostage Support Partnership a pris la tête des efforts déployés pour obtenir la libération de huit otages iraniens capturés sur le *Siraj*. Retenus à Galmudug depuis deux ans, par deux groupes de pirates différents, ces otages sont toujours en vie mais en mauvaise santé. En outre, d'anciens groupes de pirates retiennent plusieurs otages enlevés à terre, dont deux entrepreneurs kényans capturés alors qu'ils participaient à la construction d'une station-service à Mogadiscio et actuellement retenus en captivité près de Xarardheere, sous l'autorité du chef de bande connu sous le nom de « Garfanje ».

53. Dans le cadre de l'initiative d'audition des otages libérés qu'INTERPOL continue de mettre en œuvre, 12 gens de mer enlevés sur cinq navires détournés au large de la Corne de l'Afrique (l'*Églantine*, le *Free Goddess*, le *Leopard*, le *Naham 3* et le *Smyrni*) et retenus en otages par des pirates somaliens ont été entendus à Manille en décembre 2016. Des experts des services de détection et de répression des Services d'enquête de la Marine des États-Unis ont conduit les auditions, auxquelles ont également assisté des représentants de la Police nationale philippine, du Centre philippin de lutte contre la criminalité transnationale et de l'Autorité philippine du secteur maritime. Les données ainsi obtenues ont été introduites dans la base de données mondiale d'INTERPOL sur la piraterie maritime et présentées dans des rapports d'analyse sur les enlèvements, qui ont été transmis aux forces de répression de différents pays afin de les aider à traduire en justice ceux qui financent, planifient et organisent illicitement les attaques perpétrées par des pirates au large des côtes somaliennes et en tirent illicitement profit.

54. L'International Seafarers Welfare and Assistance Network coordonne les actions visant à soutenir les familles des otages pendant et après la période de captivité. Toutefois, un certain nombre de problèmes persistent en matière de droits de l'homme et de droit international du travail, notamment en ce qui concerne les responsabilités des employeurs à l'égard des membres d'équipage et de leur famille, et les préoccupations relatives aux employeurs qui demandent à leurs équipages de travailler dans des zones réputées très dangereuses, en particulier pour mener des activités de pêche illicite, non déclarée et non réglementée.

C. Coopération en matière de poursuites pour piraterie

55. La transmission en temps voulu des évaluations des menaces et des risques maritimes et des rapports d'évaluation de la situation entre les principaux acteurs est restée inadéquate. L'importance de ces activités a été mise en évidence récemment lorsqu'un suspect a été repéré parmi les réfugiés passés d'Afrique en Europe grâce à la base de données des pirates présumés d'INTERPOL. En Belgique, le Parquet a condamné Mohamed Abdi Hassan, également connu sous le nom d'Afwenye, à 20 ans d'emprisonnement, et son complice Mohamed Moalin-Aden, également connu sous le nom de Tiiceey, à 10 ans d'emprisonnement. L'action de la cellule de police et de renseignement sur la piraterie et du Procureur général des Seychelles a abouti à la mise en examen de Mohamed Garfanji, Abdukadir Mohamed (fils

d'Afwenye) et de Mohamed Abdi Hiyir, un accomplissement qui a également été mentionné à la réunion de l'Équipe spéciale de l'application de la loi, en mai 2017.

56. Au cours de la période considérée dans le présent rapport, l'ONUDC a élaboré aux Seychelles, en partenariat avec l'EU NAVFOR et le Centre régional de coordination du renseignement et de la répression pour la sécurité en mer, un plan de renforcement des capacités en matière de poursuites pour piraterie. Dans le cadre de cette initiative, les partenaires internationaux mettent en commun leurs compétences et leurs activités en vue de renforcer et de développer les capacités (savoir-faire, équipement et installations) en matière de poursuites pour piraterie dans la région. Ainsi, les Seychelles sont devenues un centre régional important en matière de poursuites pour piraterie maritime. Ces 12 derniers mois, des pirates ont été condamnés en Belgique, en Inde, à Maurice et aux Seychelles. Les condamnations prononcées dans les États Membres, le rapatriement de pirates en Somalie pour qu'ils y purgent leur peine de prison et la réintégration d'anciens pirates dans la société somalienne contribuent, ensemble, à faire diminuer les actes de piraterie. Le Gouvernement fédéral somalien a encore besoin d'aide pour mener à bien l'élaboration de son cadre juridique, qui lui permettra d'accélérer la procédure en ce qui concerne l'arrestation des chefs et des commanditaires des crimes et des actes de piraterie et l'engagement de poursuites à leur encontre.

VII. Observations

57. Je me réjouis des grands progrès accomplis à ce jour en matière de lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes. Il est essentiel toutefois que les Somaliens adhèrent pleinement aux mesures de lutte contre la piraterie car aucune solution durable ne pourra être mise en œuvre sans leur plein appui. Enfin, c'est à terre, dans la création de perspectives économiques et d'autres sources de revenus pour les pirates potentiels, dans l'amélioration des perspectives d'avenir des générations actuelles et futures de Somaliens vivant sur les côtes, et dans le soutien aux entités qui mènent actuellement ces tâches complexes, qu'on trouvera une solution durable à la piraterie. Les autorités somaliennes ont besoin d'un appui pour pouvoir établir une économie licite de la pêche et mettre un terme aux activités de pêche illicite, non déclarée et non réglementée menées par les flottes étrangères, mettre en place une industrie halieutique durable en vue d'améliorer les moyens de subsistance des habitants des côtes et de réduire les pénuries alimentaires, et fournir une alternative à la piraterie et aux autres activités criminelles. L'élimination de la piraterie est indissociable du développement durable, qui comprend la garantie d'un avenir plus stable et plus sûr pour la Somalie. L'ONU est disposée à apporter son aide au Gouvernement fédéral et au peuple somalien dans ce domaine.

58. Je suis conscient et reconnaissant des efforts collectifs déployés pour éliminer les causes profondes de la piraterie au large de la Somalie, en particulier en réduisant la pauvreté dans les zones côtières, et pour lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et contre la présence de navires de pêche étrangers dans la zone économique exclusive somalienne, au moyen, notamment, de la mise en place d'un système transparent d'octroi de permis de pêche.

59. Je suis préoccupé par les actes de piraterie qui se sont produits ces huit derniers mois, pour la première fois en cinq ans. Ces actes nous rappellent avec force que les causes profondes de la piraterie n'ont pas été totalement éliminées, ni sur le territoire somalien, ni en mer, et que le pays y reste vulnérable. Je note avec satisfaction la réponse rapide apportée aux incidents, en particulier par les autorités somaliennes. Le nombre restreint d'incidents, cependant, démontre l'efficacité, au moins partielle, des mesures prises pour lutter contre la piraterie (présence navale et

escorteurs internationaux, opérations internationales de lutte contre la piraterie, surveillance constante assurée par des navires qui croisent dans l'océan Indien et respect des *Meilleures pratiques de gestion* et renforcement des capacités de la police maritime et des gardes-côtes somaliens, notamment), qui sont parmi les meilleurs moyens de priver les pirates de toute occasion d'agir et de les dissuader de lancer d'autres attaques.

60. Je me félicite des actions menées en continu par les autorités somaliennes et leurs partenaires pour renforcer la résilience à long terme face à la piraterie, notamment l'établissement de mécanismes administratifs et judiciaires et les efforts suivis déployés en vue de réviser le Code maritime de la Somalie et de mettre en place le nouveau Département somalien de l'administration maritime. Je salue également le travail accompli par l'Équipe spéciale de l'application de la loi du Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes et par le réseau de procureurs du Forum de l'océan Indien sur la criminalité maritime, qui permet de traduire en justice les auteurs de crimes maritimes transnationaux dans tout l'océan Indien. Nous devons lutter ensemble contre la piraterie en combattant les activités connexes de la criminalité transnationale organisée, notamment le financement, le blanchiment d'argent et les autres procédés dont les réseaux de pirates ont besoin pour survivre. Il convient de continuer d'axer notre action en priorité sur les chefs pirates et les réseaux criminels.

61. Je demande encore une fois au Gouvernement fédéral somalien d'appliquer les normes internationales en devenant partie à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, en renforçant ses capacités de répression et en resserrant sa collaboration avec d'autres pays, y compris en concluant des accords d'extradition.

62. Je demande une nouvelle fois que tous les gens de mer et autres civils retenus en otage en Somalie soient libérés immédiatement et sans condition. À cet égard, je salue l'action de Hostage Support Partnership. Je voudrais encore une fois engager les gouvernements, les secteurs concernés et les organisations humanitaires à alléger la charge qui pèse sur les victimes qui ont survécu à des actes de piraterie et sur leur famille, notamment en contribuant au Fonds d'aide aux victimes de la piraterie et à leur famille. Je salue en particulier la contribution des marines chinoise et indienne à la libération de l'équipage de l'*OS-35*.

63. Je remercie les Seychelles, qui ont assumé la présidence du Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes pour 2016/17, et la Commission de l'océan Indien pour son rôle de coorganisateur. Je salue les efforts suivis que déploient le Groupe de contact, les forces navales internationales, la communauté internationale et les autorités somaliennes fédérales et régionales dans la lutte contre la piraterie au large de la Somalie et dans la région en général.

64. Les réalisations accomplies témoignent d'un niveau élevé de coopération locale, nationale, régionale et internationale dans la lutte contre la piraterie, qui continue de faire peser une menace sur la paix et la sécurité internationales.

Annexe

Contributions des États Membres à la lutte contre la piraterie et les vols à main armée au large de la Somalie

Contributions bilatérales à l'application des résolutions 2246 (2015) et 2316 (2016) du Conseil de sécurité pendant la période considérée :

Burundi

En application de la résolution 2316 (2016) du Conseil de sécurité, le Gouvernement burundais a pris les nombreuses mesures suivantes :

- Financement d'une étude fondée sur la Convention internationale de 1974 pour la sauvegarde de la vie humaine en mer et sur la Convention internationale sur la recherche et le sauvetage maritimes;
- Adhésion au Code de conduite de Djibouti avec effet au 29 janvier 2009;
- Création de centres de coordination des activités de recherches et de sauvetage et d'une commission interministérielle pour la gestion des risques et des catastrophes, qui est l'organe de haut niveau chargé de la coordination globale des activités de plusieurs ministères et de la Police nationale du Burundi. Établissement d'un service national de recherches et de sauvetage en vue de créer des effets de synergie entre les différents acteurs participant à la gestion des crises en mer;
- Création d'une autorité portuaire incluant la mise sur pied d'une unité de police maritime chargée de la réglementation et de la surveillance des passages dans les couloirs de transport et les voies de navigation intérieure, des activités de formation et du renforcement des capacités.

Chine

En juillet 2017, la marine de l'Armée populaire de libération avait déployé, depuis 2008, 26 équipes (soit 83 navires et 22 000 soldats) chargées d'escorter des navires dans les zones concernées. Elle a escorté environ 6 400 navires, dont de nombreux navires étrangers ou embarcations du Programme alimentaire mondial, et aidé plus de 60 navires chinois et étrangers en empêchant quelque 3 000 navires pirates présumés de lancer des attaques, contribuant ainsi à la sécurisation de cet important itinéraire commercial international. Le 9 avril 2017, la frégate *Yulin* de la 25e unité d'escorte navale chinoise a reçu un message l'informant que le bâtiment *OS-35* avait été détourné par des pirates. La frégate s'est dirigée à grande vitesse au nord-ouest de l'archipel de Socotra, et 16 soldats des opérations spéciales ont sauvé 19 membres d'équipage et capturé trois pirates.

Union européenne

L'Union européenne appuie la mise en œuvre de la Stratégie concernant la sécurité et les ressources maritimes de la Somalie et les activités du Comité de coordination de la sécurité maritime.

Lituanie

La Lituanie contribue à l'opération Atalante de l'EU NAVFOR depuis début 2011. À partir de janvier 2018, elle augmentera sensiblement sa contribution aux détachements autonomes de protection qui s'attachent à protéger les navires du Programme alimentaire mondial.

Mexique

En application du Code pénal du Mexique, les transactions effectuées au moyen du produit d'actes illégaux (blanchiment d'argent, y compris provenant d'actes criminels liés à la piraterie) peuvent faire l'objet de poursuites. Les auteurs d'actes de piraterie, définis à l'article 146 du Code, peuvent être traduits en justice en application de l'article 400 bis. Depuis 2004, le Mexique a un service de renseignements financiers relevant du Ministère des finances et du crédit public, et ayant pour principale fonction de recueillir, analyser et diffuser des informations tirées de notes ou rapports financiers soumis par les entités déclarantes, qu'il s'agisse d'organismes de financement ou d'entreprises et professions non financières désignées. Le Mexique joue en outre un rôle actif dans diverses entités intergouvernementales, multilatérales, régionales et bilatérales qui s'attachent à prévenir, repérer et combattre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, notamment :

- Le Groupe d'action financière;
- Le Groupe d'action financière d'Amérique latine;
- Le Groupe d'action financière des Caraïbes;
- Le Groupe Egmont des cellules de renseignements financiers.

Pays-Bas

Les Pays-Bas ont pris un certain nombre de mesures en vue d'appliquer la résolution 2316 (2016) du Conseil de sécurité. Ils ont notamment fourni les contributions suivantes :

- Depuis 2009, les Pays-Bas apportent un appui à l'opération Atalante de l'EU NAVFOR en fournissant de nombreux navires militaires. Ils ont également participé à la mission militaire de l'Union européenne visant à contribuer à la formation des forces de sécurité somaliennes (EUTM Somalia), qui est axée sur la formation militaire des membres de l'Armée nationale somalienne et la fourniture de conseils au personnel du Ministère de la défense. En 2017, les Pays-Bas ont fourni 15 hommes à la mission;
- Par l'intermédiaire d'EUCAP Somalia, les Pays-Bas ont fourni des conseils stratégiques et un encadrement par des pairs et renforcé la capacité des institutions somaliennes en vue d'améliorer la stabilité sur le territoire et au large de la Somalie. En 2017, les Pays-Bas ont fourni 10 experts civils à l'opération EUCAP Somalia;
- Entre 2014 et 2017, les Pays-Bas ont versé 15 millions d'euros au programme New Deal pour la Somalie en vue de contribuer à la mise en place de services essentiels dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de l'infrastructure et de la sécurité;
- Les Pays-Bas ont contribué au Fonds Addressing Root Causes, qui vise à éliminer les causes profondes des conflits et de la migration, par l'intermédiaire de deux consortiums d'organisations non gouvernementales néerlandaises;

- Les Pays-Bas ont versé 1 million d'euros à l'ONUDC en vue de l'établissement et de la construction de prisons et de tribunaux en Somalie;
- Entre 2010 et 2012, 23 pirates présumés ont été jugés et condamnés aux Pays-Bas; 22 d'entre eux ont été renvoyés en Somalie;
- Les Pays-Bas ont dispensé des formations aux forces militaires de la Mission de l'Union africaine en Somalie déployées dans les missions de maintien de la paix des Nations Unies dans le cadre du programme African Contingency Operations Training Assistance mené par les États-Unis;
- Entre 2010 et 2014, les Pays-Bas ont fourni un navire à l'opération Ocean Shield;
- Entre 2012 et 2016, les Pays-Bas ont versé 6,4 millions d'euros au Fonds pour la stabilité de la Somalie en vue de renforcer la stabilité dans les zones reprises aux Chabab;
- Les Pays-Bas ont apporté un soutien au Gouvernement fédéral somalien en lui versant 1,5 million d'euros en vue de renforcer les capacités du Parlement fédéral à Mogadiscio et des Parlements du « Somaliland » et du Puntland, et le secteur judiciaire en général.

Suède

La Suède continue d'appuyer la lutte contre la piraterie dans la région en détachant cinq officiers à l'état-major de l'opération Atalante. Le Parlement a décidé que le pays fournirait jusqu'à 135 hommes à l'opération Atalante à compter d'août 2017. La Suède est l'un des principaux fournisseurs de personnel de l'EUCAP Somalia.

Turquie

La Turquie considère que les actes de piraterie et vols armés dans le golfe d'Aden et au large de la Somalie font peser une menace continue sur la sécurité internationale. Certaines de ses activités dans la région sont énumérées ci-dessous :

- Des navires turcs ont participé à l'opération Ocean Shield de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord jusqu'à ce qu'elle prenne fin en 2016. La Turquie a assuré le commandement de cette opération (Force opérationnelle multinationale 508) par roulement de décembre 2011 à juin 2012;
- La Turquie faisait partie des Forces maritimes combinées, initiative dirigée par les États-Unis, et assure actuellement le commandement de la Force opérationnelle multinationale 151 pour la cinquième fois;
- La portée du mandat de la Force opérationnelle multinationale 151 a été étendue par la résolution 2244 (2015) et inclut désormais l'application de l'embargo sur le charbon de bois, qui vise le financement d'organisations terroristes comme les Chabab;
- À ce jour, la marine turque a mené 26 opérations dans les zones concernées, au cours desquelles elle a escorté des navires de différents pays, garanti la sécurité et la sûreté des navires transportant des articles d'aide humanitaire vers la Somalie, et engagé un dialogue avec des pirates;
- La Turquie adopte une approche globale de la lutte contre les actes de piraterie et vols armés au large de la Somalie, qui comprend la fourniture d'une assistance humanitaire et d'une aide au développement de plus de 500 millions de dollars en vue d'éliminer les causes profondes du problème.